

AMAP du Potager
3 Place Dewailly
80 000 AMIENS

Référent :
amap@amapdupotager.fr
Site : www.amapdupotager.fr



GAEC VANDOOOLAE GHE
16 r Paul Grogner
80540 BOVELLES
Certifiée AB depuis 1999 par Qualité
France
Producteurs :
Julien et Cédric Vandoolae ghe
☎ 03 22 38 90 18

Contrat d'engagement « Œufs » **09 Janvier au 10 Décembre 2020**

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

Engagements des producteurs :

- Livrer tous les 15 jours des œufs frais issus de sa production du jour
- Etre transparents sur les méthodes de travail.
- Etre présents aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'exploitation
- Accueillir sur l'exploitation, les adhérents à l'AMAP au moins une fois pendant la saison d'engagement (inscription préalable).

Engagements de l'adhérent :

- Etre adhérent à l'association « Amap du Potager », cotisation annuelle de 12€.
- Pré-payer tous les œufs pour la saison complète.
- En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre ses oeufs (trocpanier permet de revendre ou d'échanger ses œufs en écrivant un mail à trocpanier-amap-du-potager@googlegroups.com).
- Tous les œufs non retirés ne pourront être récupérés.
- Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée(s) générale et exceptionnelles.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sous- ou sur-production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et les producteurs.

Œufs tous les 15 jours :

- A la signature du contrat, le consommateur décide du nombre d'œufs qu'il souhaite récupérer tous les 15 jours.
- Les **25 distributions** sont fixées les jeudis suivants :

Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
9 23	6 20	5 19	2 16 30	14 28	11 25	9 23	6 20	3 17	1 15 29	12 26	10

- Les œufs livrés sont ceux pondus le jour de la distribution : catégorie « A », calibre Moyen à Gros , issus de volailles élevées en plein air et nourries avec 90 % d'ingrédients d'origine agricole provenant de l'agriculture biologique et produits sur l'exploitation (sauf compléments de vitamines, minéraux et oligoéléments). L'exploitation est certifiée AB depuis 1999.
- La saison débute le 09 Janvier 2019 et se termine le 10 Décembre 2020. Aux dates du vide sanitaire des œufs BIO d'une autre exploitation seront distribués.
- Possibilité pour l'adhérent de retirer 1 à 2 distributions du contrat, en précisant les dates dès la signature du contrat

Le prix selon le nombre de distributions (1 œuf = 33 centimes d'euros) :

Nb distrib	Date début	6 œufs	10 œufs	12 œufs	18 œufs
25	09/janv.	49,5	82,5	99	148,5
24	23/janv.	47,52	79,2	95,04	142,56
23	06 /fev.	45,54	75,9	90,9	136,35
22	20/fev.	43,56	72,6	87,12	130,68
21	05/mars	41,58	69,3	83,16	124,74
20	19/mars	39,6	66	79,2	118,8
19	02/avr.	37,62	62,7	75,24	112,86
18	16/avr.	35,64	59,4	71,28	106,92
17	30/avr.	33,66	56,1	67,32	100,98
16	14/mai	31,68	52,8	63,36	95,04
15	28/mai	29,7	49,5	59,4	89,1
14	11/juin	27,72	46,2	55,44	83,16
13	25/juin	25,74	42,9	51,48	77,22
12	09/juil.	23,76	39,6	47,52	71,28
11	23/juil.	21,78	36,3	43,56	65,34
10	06/aout.	19,8	33	39,6	59,4
9	20/aout.	17,82	29,7	35,64	53,46
8	03/sept.	15,84	26,4	31,68	47,52
7	17/sept.	13,86	23,1	27,72	41,58
6	01/oct.	11,88	19,8	23,76	35,64
5	15/oct.	9,9	16,5	19,8	29,7
4	29/oct.	7,92	13,2	15,84	23,76
3	12/nov.	5,94	9,9	11,88	17,82
2	26/nov.	3,96	6,6	7,92	11,88
1	10/déc.	1,98	3,3	3,96	5,9

Merci d'entourer le

tarif suivant :

- le nombre d'œufs

- et de distributions

dans le tableau.

Si vous avez retiré des

distributions du contrat,

barrez les dates et

prenez le tarif suivant le

nombre d'œufs et de

distributions souhaitées.

Distribution : Les jeudis de 17H30 à 19H30 dans les locaux de l'Auberge de Jeunesse. 30, square Friant les 4 Chênes à Amiens.

o J'autorise l'association à communiquer mes coordonnées à d'autres adhérents de l'association.

o Je m'inscris à trocpanier pour prendre les œufs d'un autre adhérent en plus des miens, pendant ses absences (trocpanier-amap-du-potager@googlegroups.com).

Nom :

Prénom :

Adresse E-mail (en majuscule) :

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, accident de production....) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité de la perte d'un maximum de deux productions. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique devra réunir les adhérents et les producteurs.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

Fait à le

Nom et signature adhérent

Producteurs : VANDOOOLAE GHE

Règlements aux producteurs:

☐ Espèces (merci de faire l'appoint)

☐ Chèque(s) à l'ordre de **Mr VANDOOOLAE GHE**

